Image not found or type unknown

Prerscription d'amendes vrai ou faux?

Par **naouar dorothee**, le **05/04/2018** à **15:11**

bonjour, j'ai une dette due à des amendes d'un montant de 750 euros,cela date de 13 ans,et je n'ai jamais reçu de courrier de leur part, les impots en question me demandent des justificatifs pour procéder a une remise gracieuse, dois je les envoyer?ou dois-je faire silence, je pensais qu'il y avait prescription, non? merci à vous!

Par **fabrice58**, le **05/04/2018** à **15:41**

Ben voyons, la prescription n'est acquise qu'en cas d'absence d'acte la rompant. Le service qui gère cela,ce ne sont pas les "impôts", devrait pouvoir justifier l'acte qui a justement rompu cette prescription.

Ce n'est pas parce que vous n'avez rien reçu que ce service n'a rien envoyé.

cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés